

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Etat
Avis n° 2025-41	
Date d'examen : 02/10/2025	Objet : projet d'arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique des Silex turono-coniaciens à plantes de Chez Albert sur la commune de Claix (16)

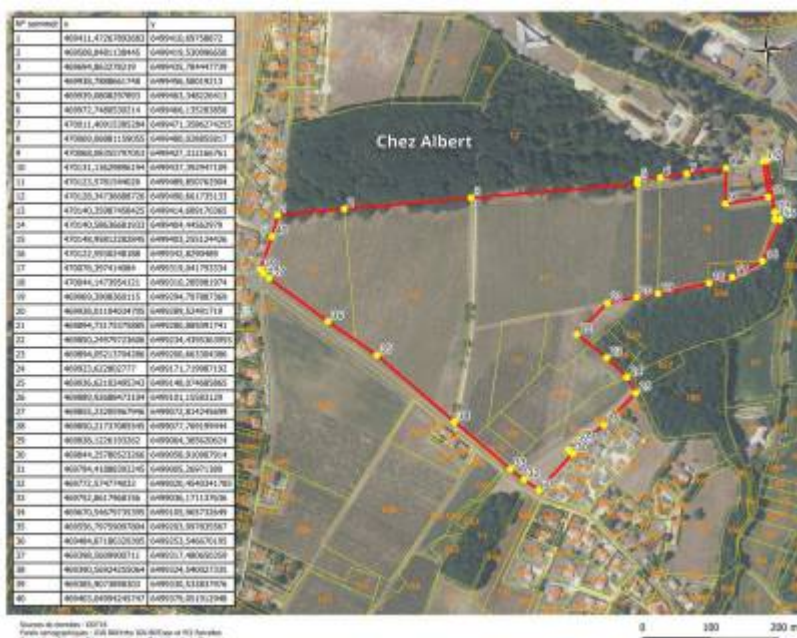
Le CSRPN, réuni en Conseil Scientifique Territorial de Poitiers, a examiné au titre du R411-17-2 du code de l'environnement le projet d'arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique des Silex turono-coniaciens à plantes de Chez Albert, sur la commune de Claix dans le département de la Charente.

Contexte :

Le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste départementale des sites d'intérêt géologique dans le département de la Charente comprend le site d'intérêt géologique des Silex turono-coniaciens à plantes de Chez Albert. Ce site nécessitant une protection renforcée, il fait l'objet du présent projet d'arrêté préfectoral de protection, complétant l'arrêté-liste par des prescriptions supplémentaires.

Le site « Silex turono-coniaciens à plantes de Chez Albert à Claix – POC0062 » (site 2 étoiles – Surf. 171 ha) s'étend sur des vignes principalement, il contient une grande accumulation de silex en surface, dont certains renferment des débris de végétaux (conifères, fougères...), provenant des calcaires sous-jacents datés du Turonien (vers 90 millions d'années). D'autres, riches en bryozoaires et en bivalves, se rapporteraient à des calcaires altérés du Coniacien (vers 85 Ma). La présence conjointe de ces deux types de silex est très probablement d'origine anthropique.

L'intérêt géologique principal est **paléontologique**, à cause de la conservation exceptionnelle de la flore turonienne, et sa valeur patrimoniale référencée de **rareté nationale** est forte (23/48). Son besoin de protection a été jugé moyen (6/12), mais il est très vulnérable à cause du pillage des silex taillés et pour cela le site a été classé confidentiel et considéré comme critère de « repérage ».



Cartographie du périmètre du site d'intérêt géologique
Silex turono-coniaciens à plantes de Chez Albert sur la
commune de Claix

Décision du CSRPN :

Le rapporteur souligne que ce projet d'arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique vient compléter et détailler la nature des travaux interdits.

Le CSRPN émet un avis favorable avec la remarque suivante :

- ajouter l'interdiction de toute activité industrielle.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Poitiers, formule un avis favorable avec la remarque *supra*, pour le projet d'arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique des Silex turono-coniaciens à plantes de Chez Albert, sur la commune de Claix dans le département de la Charente.

Le Président du CSRPN N-A
Christian ARTHUR, le 02/10/2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.